



# Procès-verbal de la séance du Conseil général du 3 juin 2021, 20h00

Salle polyvalente, Auvernier

## Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
2. Communications du président
3. Procès-verbal de la séance du 11 mars 2021
4. Nomination du bureau du Conseil général pour 2021/2022 :
  - un(e) président(e)
  - un(e) premier(ère) vice-président(e)
  - un(e) second(e) vice-président(e)
  - un(e) secrétaire
  - un(e) secrétaire adjoint(e)
  - deux questeurs
5. Nomination d'un membre à la Commission des travaux publics, des énergies et de l'environnement en remplacement de M. Samuel Robert, démissionnaire
6. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal de CESCOLE
7. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal du Syndicat des patinoires du Littoral neuchâtelois
8. Comptes 2020
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.- TTC pour le remplacement de poubelles publiques
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général à une demande de crédit d'engagement de CHF 60'000.- TTC pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire
11. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 8'100'000.- TTC pour le réaménagement de surface et le renouvellement des infrastructures souterraines de la Route des Clos
12. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 112'000.- TTC pour une meilleure dotation des écopoints et la création d'une place de chaînage
13. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 980'000.- TTC pour la mise en séparatif et remplacement des infrastructures souterraines du Chemin du Bugnon
14. Rapport du Conseil Communal au Conseil général concernant la nouvelle convention d'organisation du GSR Littoral Ouest
15. M21-003 Motion du groupe PS « Motion Boîtes pour l'échange des livres »
16. M21-004 Motion du groupe PS « Création des toilettes publiques »

17. M21-005 Motion du groupe PS « Développement d'un concept d'entraide et d'échange de services »
18. Interpellations et questions
19. Communications du Conseil communal
20. Divers

**Le président, M. Philippe Bärffuss**, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

## 1. Appel

L'appel fait constater la présence de **41** conseillers généraux

Aubron Marullaz Edith, Bärffuss Philippe, Bailey Robert, Bergqvist Johan, Bondallaz Stéphane, Bridel Christophe, Burgat François, Chautems Joëlle, Chen Chien-yu, Donner Philippe, Dubois Pierre-Alain, Ducommun Gabrielle, Egli Philippe, Etter Daniel, Godet Louis, Gygi Robert, Guillaume-Gentil Marianne, Hirter Jennifer, Jaquet Grégory, Jeanrenaud Yann, Jourdeuil Roy Julie, Kisanga-Stacchetti Makiala, Matter Marie-France, Meier Morgan, Mesnier-Villard Fabienne, Pessina Jean-Marc, Platz Sarah, Rossier Claude, Schwab Fabian, Seiler Alexandre, Spacio Gemma, Steiner Anouk, Steiner Christian, Steiner Olivier, Vermot Michel, Wuerth Nicolas, Zbinden Raphaël, Ernst Jean-René (suppléant), Maier Corinne (suppléante), Milhaud Duvernay Liza (suppléante), Schwarzer Elsa (suppléante)

4 excusés : Bärffuss Chloé, Bena Daniel, Buschini Gianni, Challandes Xavier

Majorité absolue : 21

Majorité des 2/3 : 28

**Membres du Conseil communal présents** : Mmes Natacha Aubert, Roxane Kurowiak, Marlène Lanthemann, Solange Platz Erard et M. Philippe DuPasquier.

**M. Philippe Bärffuss (président)** demande si l'ordre du jour convient à tout le monde ou si une modification est demandée.

**Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal)**. Comme il a été relevé certaines inexactitudes tant dans le rapport que dans l'arrêté, le Conseil communal a décidé de retirer le point 14 de l'ordre du jour. Ce dossier sera repris et vous sera présenté en septembre.

L'ordre du jour est adopté avec la suppression du point 14.

## 2. Communications du président

**M. Philippe Bärffuss (président)** informe que le Conseil général a reçu un courrier de Latitude 21 avec une brochure d'information dont il ne peut pas prendre connaissance actuellement. Il la transmettra au Conseil communal. Cette brochure décrit les actions de Latitude 21.

Lors du dernier Conseil général, nous avons voté un arrêté relatif à la modification du Règlement sur les constructions et à l'art. 3, il est dit ceci : « le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'État à l'expiration du délai référendaire ». L'alinéa 2 : « il entre en vigueur

immédiatement ». Cet alinéa 2 est nul de plein droit, nous l'avons donc biffé et signé une nouvelle fois le document.

### 3. Procès-verbal de la séance du 11 mars 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### 4. Nomination d'un bureau du Conseil général pour 2021/2022

Mme Jennifer Hirter (PVL) propose, à la présidence, **M. Louis Godet**, que nous acclamons.

M. Fabian Schwab (Les Verts) propose, comme premier vice-président, **M. Jean-Marc Pessina**, que nous acclamons.

M. Olivier Steiner (PLR), propose comme second vice-président, **M. Stéphane Bondallaz**, que nous acclamons.

M. Fabian Schwab (Les Verts) propose, comme secrétaire, **M. Johan Bergqvist**, que nous acclamons.

M. Olivier Steiner (PLR), propose, comme secrétaire-adjoint, **M. Robert Bailey**.

M. Louis Godet (PVL) propose Mme Fabienne Mesnier-Villard selon le tournus

**Une interruption de séance de 2 minutes est demandée.**

**M. Louis Godet (PVL)** informe le président que les deux candidatures sont maintenues, donc il faut voter.

Après votation et vu les résultats, **M. Robert Bailey** est élu avec 22 voix comme **secrétaire-adjoint**. Mme Fabienne Mesnier-Villard a eu 17 voix et il y a 1 blanc et 1 nul.

Mme Marianne Guillaume-Gentil (PS), propose comme questeur, **Mme Makiala Kisanga-Stacchetti**.

M. Olivier Steiner (PLR), propose comme questeur, **Mme Chien-Yu Chen**.

### 5. Nomination d'un membre à la Commission des travaux publics, des énergies et de l'environnement en remplacement de M. Samuel Robert, démissionnaire

**M. Olivier Steiner (PLR)**, nous présentons la candidature de **M. Roberto Ronchi**, qui était membre de cette commission à la législature précédente. Nous pouvons l'acclamer.

### 6. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal de Cescole

**M. Fabian Schwab (Les Verts)** présente **M. Yann Jeanrenaud** comme candidat.

**M. Olivier Steiner (PLR)**, nous présentons la candidature de **Mme Edith Aubron Marullaz**. En fait, Mme Edith Aubron Marullaz a été élue par le même Conseil général au Comité scolaire de Cescole et c'est suite à tous ces changements réglementaires, qu'il n'y a plus de représentants du Conseil général au Comité scolaire de Cescole. Je trouverais élégant qu'elle puisse continuer son travail au sein de Cescole. Au niveau des compétences et de l'historique sur le sujet, il est clair qu'elle les a. Il y a aussi des enjeux importants à Cescole avec des projets en cours et nous avons besoin aujourd'hui de quelqu'un qui peut, directement, défendre les intérêts de Milvignes et puis, il est vrai qu'en termes de représentativité on pourrait discuter,

alors si on prend les résultats des élections et qu'on fait une commission de trois personnes, effectivement les règles de représentativité donne 2 PLR et 1 PS en l'occurrence.

**M. Fabien Schwab (Les Verts)**, je souhaiterais intervenir, d'une part pour vous présenter notre candidat, M. Yann Jeanrenaud qui est à la fois ingénieur informaticien et également actif dans l'enseignement, qui correspond bien avec celui de Cescole. D'autre part, je pense qu'il est important que les Syndicats intercommunaux soient représentés par l'ensemble des forces politiques qui sont présentes dans un Conseil général et c'est la raison pour laquelle les Verts souhaitent présenter M. Yann Jeanrenaud comme candidat pour ce syndicat.

**M. Philippe Bärffuss (président)**. Comme il n'y a pas d'autres propositions, nous passons au vote.

Après votation et vu les résultats, **Mme Edith Aubron Marullaz** est élue avec 23 voix sous acclamations. M. Yann Jeanrenaud obtient 18 voix.

## 7. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal du Syndicat des patinoires du Littoral neuchâtelais

**M. Olivier Steiner (PLR)**, propose **Mme Edith Aubron-Marullaz** qui est élue. Nous pouvons l'applaudir.

## 8. Comptes 2020

**M. Philippe Bärffuss (président)** demande que les personnes se déplacent pour les prochaines interventions au micro, sinon l'enregistrement sera impossible et il propose que pour les comptes, nous ne passions pas, page par page, mais par chapitre, donc il passe tout d'abord la parole au Conseil communal.

**M. Philippe DuPasquier (Conseil communal)**. Comme nous l'avons écrit dans le rapport, le Conseil communal est satisfait de l'excédent de revenus enregistré en 2020. Vous avez remarqué que la plupart des écarts par rapport au budget portent sur des lignes des comptes sur lesquels nous n'avons que peu d'influence directe, ou en lien avec une activité quelque peu réduite en raison de la pandémie.

- Ne crions donc pas victoire, la Commune de Milvignes va se trouver dans les prochaines années face à de gros investissements, comme la rénovation du collège des Mûriers.
- Le versement du résultat à la fortune communale permet d'augmenter les fonds propres requis par de tels investissements.
- **Coûts Covid**  
CHF. 452'000.- crédit Covid : rappel
  - o CHF 44'000.- pour le matériel de protection
  - o Et CHF 8'000.- réduction locations (rest, terrasse et salles ou équipement de sport)
  - o Plus les réductions de locations pour rest, terrasses et sociétés locales. Cf note interne à la Cofin.
  - o Impact difficile à mesurer pour 2021 !
- Souhaits pas possible de
  - o Créer un fonds COVID
  - o Un fonds spécifique pour des projets particuliers
  - o Interdit par le Scom ou par la RLFinEC.

- Par contre possible de constituer une réserve par le biais du compte de résultat pour des crédits d'engagement votés, dont les objets sont en cours de réalisation, mais n'ont pas pu être terminés en 2020 comme initialement prévus.
- Saisir l'occasion de remercier tous les employés communaux, du service des finances comme des autres services pour leur contribution au bon fonctionnement de notre commune, en particulier par les temps de pandémie que nous traversons.
- Je me tiens naturellement à votre disposition pour répondre à toute question.

**Mme Marie-France Matter (Commission financière).** La Commission financière lors de sa séance du 17 mai 2021 a étudié avec soin et intérêt les comptes 2020 de la Commune de Milvignes.

La Commission financière tient, par ce message, à adresser ses sincères remerciements au Conseil communal ainsi qu'à l'administrateur des finances pour la transparence et les précieuses explications fournies lors de ladite séance qui fut constructive ainsi que pour la bonne gestion financière de notre Commune durant cette année pandémique.

La Commission financière accepte, sur proposition du Conseil communal, que l'excédent de recettes de CHF 1'876'740.- soit versé à la fortune communale plutôt qu'à la réserve conjoncturelle dans laquelle les prélèvements sont soumis à des critères très stricts.

La Commission financière prend note qu'une réserve affectée par le biais du compte de résultat peut être constituée pour des projets reposant sur des crédits d'engagements qui n'ont pas pu être réalisés. Le solde des crédits budgétés est reporté sur l'exercice suivant, cette réserve est dissoute en début dudit exercice. Ceci permet d'augmenter l'enveloppe d'autofinancement ; le Conseil communal a donc provisionné un montant de CHF 1,075 millions comme expliqué en page 4.

La Commission financière a préavisé, favorablement, à l'unanimité, l'arrêté en page 13, dans sa totalité.

**M. François Burgat (PLR).** Le Groupe PLR Milvignes a reçu des réponses à ses questions lors de l'étude des comptes 2020 constatant un bénéfice de CHF 1'876'740.- et les approuvera ce soir avec satisfaction.

**Mme Fabienne Mesnier-Villard (PVL).** Le groupe Vert'libéral approuve les comptes 2020 qui clôturent avec un excédent de revenus de 1,8 millions. Il tient à remercier l'ancien Conseil communal pour sa bonne gestion financière, le nouveau Conseil Communal pour la clôture des comptes et l'administrateur communal pour son travail tout au long de l'année et lors des travaux de clôture des comptes.

**M. Fabian Schwab (Les Verts).** Nous avons pris connaissance avec intérêt du résultat des comptes 2020. Nous saluons la qualité et la rigueur avec laquelle les comptes ont été tenus et nous les approuverons à l'unanimité. Néanmoins, nous constatons que les indicateurs de la Commune dépensent peu et cumule les exercices excédentaires depuis 2014. Les Verts appellent donc le Conseil communal à être plus ambitieux dans l'élaboration de son projet budget, il devra être adapté pour faire face aux défis de la condition énergétique et répondre aux besoins des services communaux insuffisamment dotés en ressources humaines.

**Mme Marianne Guillaume-Gentil (PS).** Pour la 8ème année consécutive, les comptes de Milvignes présentent un bénéfice.

Le bénéfice des comptes 2020 interroge fortement le groupe socialiste :

Car derrière ces chiffres, il y a des personnes. Nous aimerions parler du personnel communal qui dans certains services est en souffrance.

Pour certains employé.es (accueil parascolaire, services techniques, mais la liste est plus longue...) c'est un véritable défi quotidien d'accomplir leurs tâches avec des collègues malades et des effectifs réduits.

Il est impératif de prévoir des postes supplémentaires pour faire fonctionner correctement notre commune et surtout prendre soin de notre personnel.

Nous souhaiterions également que la Commune de Milvignes soit plus ambitieuse au niveau de ses investissements.

Le groupe socialiste acceptera finalement les comptes, mais en insistant sur la préservation de la santé de notre personnel.

## **EXAMEN DU RAPPORT ET DES COMPTES**

Il n'y aucune remarque.

**M. Philippe Bärffuss (président)**, donne lecture de l'arrêté aux comptes 2020 et le soumet au vote.

**L'arrêté est approuvé à l'unanimité.**

### **9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.- TTC pour le remplacement de poubelles publiques**

**Mme Roxane Kurowiak (Conseil communal)**. Je vous fais un petit rappel rapide pour ceux qui n'étaient pas là à la législature précédente. Il y a deux-trois ans en arrière, le Conseil communal avait proposé un crédit-cadre de CHF 500'000.- au Conseil général dans l'idée de remplacer l'ensemble du parc des poubelles publiques. Le Conseil général avait estimé que cela ne lui convenait pas de fonctionner de cette façon. Du coup, l'année dernière, un crédit a été proposé, cette fois de CHF 75'000.- pour remplacer uniquement les poubelles qui nécessitaient urgemment d'être remplacées.

Je ne vais pas vous faire tout le détail des types de poubelles qui ont été choisies, on en a parlé à la dernière séance. Simplement, en termes de coûts, cette fois-ci on revient vers vous en 2021 avec une nouvelle demande de crédit de CHF 90'000.-. On en est donc, à CHF 75'000.- en 2020 + CHF 90'000.- cette année, si vous l'acceptez, cela donnera CHF 165'000.- on est encore loin des CHF 500'000.- de départ. Pourtant, si vous acceptez ce crédit ce soir, nous pourrions arriver au remplacement total de 2/3 du parc des poubelles. Nous avons actuellement sur le territoire 318 poubelles. On compte 79 poubelles réparties sur les rives et le camping. Plus tard dans la soirée, vous apprendrez qu'elles vont être retranchées de ces 318 poubelles. En trois ans, 88 poubelles à ouverture réduite ont été installées sur le territoire grâce au crédit de 2020 et aux lignes budgétaires liées à l'entretien des poubelles.

Avec le crédit qui vous est présenté maintenant, on pourra remplacer 50 poubelles, je m'explique. 35 poubelles à ouverture réduite pourront être mises en place, sur ces 35 poubelles, il y en a 20 qui présentent un caractère urgent, on doit les remplacer. Il y en a 15 qui ne sont pas abîmées, mais qui sont mal utilisées. Ces 15 poubelles, on va les remplacer par des poubelles à ouverture réduite, si vous acceptez le crédit, mais celles que nous aurons retirées seront réutilisées et mises à l'extérieur. Donc, dans le rapport, vous voyez 35 poubelles, dans les faits, ce sont 50 places qui seront améliorées. Ce qui nous reste environ, 100 poubelles sur les 318 du départ. Donc, il ne nous restera plus qu'un tiers du parc des

poubelles à modifier, à changer, à remplacer si nécessaire, en fonction des besoins, revus chaque année par le service technique et la voirie.

**Mme Marie-France Matter (Commission financière).** La Commission financière préavis favorablement avec 7 voix pour et 2 abstentions la demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.- pour le remplacement de poubelles publiques.

**M. Morgan Meier (PLR).** Notre groupe s'est réuni le lundi 31 mai 2021 pour prendre position sur le rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 90'000.- TTC pour le remplacement de poubelles publiques.

Notre groupe est conscient qu'il y a plusieurs poubelles en mauvais état, ainsi que des problèmes de littering au sein de notre commune. Le fait de remplacer les poubelles les plus utilisées par des poubelles à faible ouverture est donc une bonne solution. Nous avons également apprécié le fait de récupérer les poubelles traditionnelles en bon état pour remplacer les poubelles traditionnelles les plus anciennes.

Quelques membres de notre groupe ont également constaté qu'avec la restauration rapide, certaines poubelles de notre commune débordent, particulièrement le vendredi et samedi soir et qu'une solution doit être trouvée par le Conseil communal en regard de cette problématique.

Pour toutes ces raisons, notre groupe acceptera cette demande de crédit d'engagement à l'unanimité, moins 1 abstention.

**M. Louis Godet (PVL).** Nous croyons que tout a été dit, Mme Kurowiak a très bien expliqué ce qu'il en est avec ces poubelles. On est très content au sein des Verts libéraux, qu'il n'y ait plus ou bientôt plus de poubelles à ouverture totale. C'est en particulier dans les endroits ventés, on voyait régulièrement de la dispersion de déchets liés au vent ou aux corneilles et dans ce sujet tout ayant été dit, le groupe soutiendra à l'unanimité cette demande de crédit.

**M. Jean-Marc Pessina (Les Verts).** Le crédit d'engagement de CHF 90'000.- pour le remplacement des poubelles publiques est accepté à l'unanimité chez les Verts. Les explications sont bien détaillées et bien réfléchies.

**Mme Makiala Kisanga-Stacchetti (PS).** Le groupe socialiste a étudié avec intérêt la demande de crédit concernant les poubelles à Milvignes. Il a beaucoup apprécié l'implication du Conseil communal dans l'analyse de l'identification des points problématiques et aussi des points de distribution adéquats des nouvelles et anciennes poubelles du parc hétéroclite de Milvignes. Il souligne aussi l'aspect positif de la prise en compte des besoins des utilisateurs dans cette analyse. Par conséquent, le groupe socialiste accepte à l'unanimité cette demande de crédit.

**Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

**Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 39 voix pour et 1 contre.**

## **10. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 60'000.- TTC pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire**

**Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal).** Le sujet de l'acquisition d'un véhicule utilitaire thermique ou électrique a suscité de nombreux débats et je tiens à vous apporter quelques précisions complémentaires avant votre prise de décision.

Dans le rapport à la page 4, le Conseil communal explique les besoins en électricité concernant la recharge de la batterie du véhicule « Maxus ». Il ressort qu'il y a des différences d'analyse

entre l'entreprise qui vend des véhicules utilitaires « Maxus » (et qui a fourni les éléments qui figurent dans le rapport) et les recherches qui ont été faites par un conseiller général ici présent.

En effet, selon ses calculs, une borne de recharge de 32 A permettrait de recharger le véhicule en 2h30, une borne de 16 A en 5h, ce qui est bien inférieur aux heures de recharge indiquées dans le rapport. C'est une nouvelle réjouissante, même si cet élément n'est pas un facteur essentiel dans l'option que le Conseil communal vous présente ce soir. En effet, le véhicule utilitaire électrique actuellement sur le marché ne correspond pas aux besoins de la voirie, car il faut impérativement que ce véhicule soit un véhicule à 4 roues motrices. D'autre part, l'analyse du bilan « éco responsable » de la fabrication des batteries CATL, tel qu'expliqué dans le rapport conforte le Conseil communal dans la recommandation qui vous est faite ce soir d'accepter la demande de crédit pour un véhicule utilitaire thermique.

**Mme Marie-France Matter (Commission financière).** La Commission financière préavise favorablement avec 8 voix pour et 1 voix contre la demande de crédit d'engagement de CHF 60'000.- pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire.

**Mme Joëlle Chautems (Commission technique).** La Commission technique approuve l'acquisition d'un véhicule électrique avec 5 pour et 1 contre.

**M. Grégory Jaquet (PS).** Le groupe socialiste, dans sa majorité, refusera l'entrée en matière et l'arrêté considérant qu'il a déjà indiqué dans les rapports précédents ceux des acquisitions de véhicules qu'il refusera d'équiper nos services de véhicules ordinaires à énergie fossile pour toutes les raisons qui figurent dans les programmes politiques de nos différents partis.

Nous considérons que la démonstration que le remplacement de véhicule actuel ne peut pas être faite par un véhicule électrique disponible pour moins de CHF 40'000.- de marque courante n'est pas convaincante, entre toutes les marques de véhicules citées, qui sont toutes des utilitaires disponibles en version électrique génèrent des ennuis qui sont supportables et qui font partie des adaptations nécessaires pour envisager la transition énergétique.

**M. Johan Bergqvist (Les Verts).** Avec tous le respect pour le travail de la voirie et leurs efforts d'économie, le groupe des Verts estime qu'il faut se projeter dans l'avenir et que les véhicules de la Commune devraient désormais être électriques. Quitte à faire quelques compromis sur le cahier des charges ou les capacités d'intervention. Et pourquoi pas investiguer un peu plus les véhicules électriques d'origine européenne.

**M. Robert Gygi (PVL).** Les Verts libéraux sont mitigés par ce crédit. Nous ne sommes pas vraiment convaincus d'avoir besoin d'un véhicule si gros et 4 x 4. Alors qu'il y en a déjà plusieurs à la voirie. De plus, il a été demandé d'étudier ce genre de véhicule électrique. Nous dire qu'il n'en existe pas en 4 x 4 est une réponse qui ne nous satisfait pas. Nous voudrions des véhicules sérieusement écologiques. Nous laisserons la liberté de vote dans notre groupe.

**M. Claude Rossier (PLR).** L'achat d'un véhicule utilitaire sous forme acquisition, un véhicule utilitaire communal est une acquisition pour une longue durée. Comme l'indique le rapport, la version électrique est beaucoup trop onéreuse et surtout pas fonctionnelle aux besoins de notre commune. Avec un utilitaire électrique, il y a trop de points négatifs, par exemple, l'autonomie, le temps de charge, pas de 4 x 4 et surtout la garantie de vie de la batterie. C'est pourquoi le groupe PLR votera pour le véhicule proposé.

**M. Louis Godet (PVL) à titre personnel.** Cette demande de crédit nous embarrasse vraiment profondément, parce qu'il y a un énorme travail qui a été fait en amont, c'est en train de devenir un mini-psychodrame dans la commune, parce que c'est la 2<sup>ème</sup> fois que la demande passe ici, entre-deux, il a fallu piocher et c'est vrai que les sources qui ont été analysées dans ce



rapport n'ont peut-être pas été les bonnes sources et entre autres une entreprise suisse qui s'appelle Ariva qui transforme des utilitaires électriques en ponts basculants et autres qui sont en service à Zürich, Berne, Thoun, Kloten, actuellement, ils ont même une commande pour un premier 4 x 4 électrique à Burgdorf. Les renseignements datent de cette après-midi avec un téléphone avec le responsable de l'entreprise. C'est vrai, que le marché aujourd'hui pour un utilitaire en 4 x 4 il n'y a rien. Par contre, c'est en train de venir, puisqu'ils sont en train d'analyser cette demande de la part de la Commune de Burgdorf. Donc, on est quelque part à bout touchant si on désire prendre un véhicule 4 x 4, d'avoir ce type de véhicule et en version électrique a un surcoût, il est vrai, non négligeable, il faut compter environ dans les CHF 75'000.- pour un véhicule de ce type, mais je crois que nous avons une question d'exemplarité à montrer. On est en train de s'écharper, quelque part, sur un véhicule, alors que nos enjeux sont beaucoup plus importants avec les bornes de recharges électriques pour la mobilité électrique qui est en train d'exploser aussi dans la commune, où il va y avoir des centaines de bornes d'ici quelques années, mais je crois qu'il y a quelque part un symbole de montrer qu'on peut, au niveau des travaux publics, maintenant passer au tout électrique. Et c'est la raison pour laquelle, pour ma part, je refuserai d'entrer en matière sur ce dossier en disant il faut encore le faire mûrir un peu, je suis conscient que l'autre véhicule a 24 ans et puis qu'il faudra le remplacer et que mon intention n'est pas de freiner ce remplacement, mais je pense, qu'il faut encore creuser un peu et on trouvera la solution.

**Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée par 21 pour, 17 contre et 2 abstentions.**

**Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 21 voix pour, 18 contre et 1 abstention.**

## **11. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 8'100'000.- TTC pour le réaménagement de surface et le renouvellement des infrastructures souterraines de la Route des Clos**

**Mme Roxane Kurowiak (Conseil communal).** Vous avez pu remarquer dans le rapport que les infrastructures souterraines sont vétustes et c'est le moins qu'on puisse dire. En termes d'électricité, on en est au point que pour certains permis de construire, on doit les délivrer avec une limitation de puissance électrique, si vous demandez des panneaux photovoltaïques, vous ne les avez pas, on ne peut pas, ça fait tout sauter

Pour l'éclairage public, c'est bien simple, à la suite de pannes à répétitions, il y en a plus, donc on a dû acheter des candélabres autonomes, c'est-à-dire des candélabres solaires, mobiles, qu'on a mis là en attendant.

Pour l'eau potable, le débit est non conforme, pas de garantie en cas d'incendie. La profondeur des conduites est insuffisante, c'est-à-dire que quand il fait chaud et bien l'eau est chaude et donc pour que les gens puissent avoir de l'eau fraîche au robinet, on doit purger des milliers de litres.

Pour l'évacuation de l'eau, la vétusté est telle que certains tronçons sont encore en pierre, donc plus étanches depuis longtemps et pour ce qui est de l'infiltration et bien la Route des Clos n'était pas prévue au Plan Général d'Evacuation des Eaux, mais cela ne s'infiltré pas, c'est de la roche, donc on va devoir mettre en séparatif, ce qui n'était pas prévu. Cela dit, la mise en séparatif nous permettra d'avoir l'opportunité de décharger le centre du village et la STEP en envoyant l'eau claire directement au lac. Donc, comme dans la plupart des cas, Viteos, ELLO, Groupe E et Swisscom ainsi que d'autres ont été prévenus des travaux, Viteos, Ello et Groupe E l'ont groupé pour le réseau à haute tension, profitant des travaux, ce qui nous permettra de baisser la facture totale, Swisscom n'a pas répondu.

Pour ce qui est de l'aménagement en surface, je vais laisser Marlène Lanthemann prendre la parole et je reprendrais la parole ensuite pour les coûts et pour répondre à certaines questions qui m'ont été posées.

**Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal).** Ce projet de la réfection de la route des Clos a été présenté aux commissions concernées à la fin de la législature précédente. Concernant l'aménagement de surface, le Conseil communal a présenté deux variantes et a suivi les recommandations et les propositions des commissions, notamment en ce qui concerne le choix d'un trottoir continu sur un seul côté de la chaussée et qui plus est, du côté « vue » renforçant ainsi son caractère de cheminement touristique et l'élargissement de la zone 20km/h. La nouvelle Commission d'urbanisme et de mobilité a été enthousiaste et le Conseil communal est heureux ce soir de pouvoir vous présenter ce magnifique projet de réaménagement d'un tronçon d'environ 1,4 km.

De plus, comme il est indiqué dans le rapport, nous bénéficions pour ce tronçon de la manne financière du Canton, dans le cadre du transfert de tronçons de routes cantonales aux communes.

Même si la somme reçue ne couvre pas l'entier des travaux à réaliser en surface, il n'en reste pas moins que les CHF 1'857'000.- reçus permettent de réduire drastiquement l'impact sur les coûts soumis au frein à l'endettement.

Réaménagement, création d'un trottoir, vitesse réduite, autant d'arguments qui plaident en faveur de ce beau projet.

**Mme Roxane Kurowiak (Conseil communal).** Pour les coûts, il s'agit d'ici d'un crédit-cadre, c'est-à-dire qu'on ne va pas tout faire en une fois, on va étaler sur 3 à 5 ans, en fonction de nos finances, en fonction de la réalité des terrains, en fonction des ressources humaines, en fonction de tout ce qui va risquer de se produire sur un tronçon qui, comme l'a dit Mme Lanthemann fait 1,4 km, ce n'est pas rien. Donc, sur les CHF 8'100'000.- qui vous sont proposés ce soir, il y a CHF 5'000'000.- qui ne sont pas soumis au frein à l'endettement. Il reste donc CHF 3'000'000.- soumis au frein. Sur ces CHF 3'000'000.-, on peut retirer CHF 1'500'000.- qui seront prélevés dans le fonds LRVP, spécifique à cette route. Finalement, il reste CHF 1'500'000.- soumis au frein. On peut soustraire à ce CHF 1'500'000.- la subvention cantonale, sur la mise en séparatif qui sera de 40% de la facture totale et la mise en séparatif des eaux.

Alors, effectivement, quand on regarde le plan des investissements, il était prévu un crédit de CHF 4'000'000.-. On double la donne. Pourquoi ? Alors, comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, le séparatif des eaux, le PGEE, n'était pas prévu pour ce crédit, c'est venu en plus. Les murs non plus, CHF 700'000.-. Finalement, la différence est due au fait que le projet était sous-évalué, alors, il y a quand même 1,4 km. Pour éviter justement de venir vers vous avec une demande de crédit qui aura été insuffisante pour permettre de réaliser l'entier des travaux, exceptionnellement, l'appel d'offres a été fait avant. En règle générale, les appels d'offres sont faits après l'acceptation du crédit par le Conseil général, cette fois-ci c'est fait avant, pour être au plus près de ce que ça va coûter. Parce que la somme est conséquente, alors effectivement, il y a une mauvaise surprise, cela coûte plus cher que ce qui était prévu au plan des investissements, mais vu tout ce qui vous a été dit avant, on le comprend. Le point positif c'est que pour le secteur 1, donc le premier, en partant de l'Est, le montant soumis au frein respecte l'enveloppe. Enfin, s'il vous fallait encore un argument, ce projet va coûter environ CHF 861.- au m<sup>2</sup> et c'est dans la cible des rapports qu'on vous a présentés jusqu'ici pour les autres routes. Il y en a eu des plus chères au m<sup>2</sup>. Au vu des questions qui ont pu remonter, je vais essayer de synthétiser.

Pour les marchés publics, est-ce que notre gestionnaire de réseau est mis en concurrence ? J'ai dit notre gestionnaire de réseau, parce qu'on en a qu'un, c'est Eli 10 qui gère l'électricité, pour Auvernier et Bôle et l'eau pour Auvernier, Bôle et Colombier. On a groupé ce qui est sur Colombier pour l'électricité. Non, ils n'ont pas été mis en concurrence, pour la simple et bonne raison, je vais vous faire un petit schéma, ce qui a été très facile pour moi de comprendre, ce sera plus facile à comprendre pour tout le monde.

Imaginons que nous, la Commune de Milvignes, soyons une entreprise d'installation électrique et de sanitaire et que nous devons refaire nos locaux, on doit refaire le système électrique et les sanitaires de nos locaux de notre entreprise, est-ce qu'on demanderait à une autre entreprise de refaire l'électricité et le sanitaire de notre entreprise qui fait l'électricité et le sanitaire. Non, et bien c'est la même chose, la Commune de Milvignes mandate Eli 10 pour gérer l'eau et l'électricité. De plus, la Commune de Milvignes est actionnaire de Eli 10 à hauteur de 10%. Mais admettons, allons jusqu'au bout de la réflexion, concrètement, si on mettait en concurrence, on aurait, par exemple, pour le crédit de la Moraine, l'entreprise X qui serait mandatée, pour les Clos, l'entreprise Y, pour le Bugnon, l'entreprise Z, qu'est ce qui prendrait la responsabilité du fonctionnement général du réseau. Ce ne serait pas Eli 10, qui se serait peut-être occupé de la Moraine ou des Clos ou du Bugnon, il y aurait trois gestionnaires de réseau. Ça ne joue pas. Donc, Eli 10 est mandaté par la Commune pour mettre en concurrence. C'est-à-dire qu'Eli 10 fait des appels d'offres soumis aux marchés publics. Parce qu'Eli 10 est aux mains uniquement des communes et donc tout ce qui est fourniture est effectivement soumis aux marchés publics et mis en appels d'offres. Pas par la Commune, par Eli 10, pour le compte de la Commune.

Parfois, Eli 10 sous-traite, lorsque c'est le cas, elle demande à la Commune qui l'a mandaté, si elle peut le faire. Ça s'est fait pour Milvignes, à la Rue des Epancheurs et c'est Fluckiger électricité qui a eu les travaux, c'est resté local. J'espère avoir répondu à cette question, pourquoi on ne les a pas mis en concurrence et enfin pourquoi on ne les a pas mis en concurrence, il y a encore une autre raison. Pour les travaux, on ne les a pas mis en concurrence, mais pour le mandat GRD, on pouvait les mettre en concurrence. Il faudrait mettre en place une procédure de marché public, le risque, c'est qu'on aurait peut-être comme gagnant un gestionnaire de réseau qui viendrait de très loin, mais qui exigerait la même chose qu'Eli 10, c'est la maîtrise complète de nos réseaux, donc le problème serait le même, juste que se serait pas passé à Eli 10, mais passé à quelqu'un qui viendrait peut être du bout de la Suisse, de l'étranger.

Est-ce que nous aurions payé les honoraires de nos gestionnaires de réseaux en amont pour avoir les coudées franches ensuite ? Non, pour les raisons indiquées plus haut. Si le projet est réalisé, les honoraires passent dans la facture finale. Si le projet ne se fait pas, traduction, si vous refusez ce crédit, les honoraires seront payés à travers les lignes comptables en lien avec notre gestionnaire de réseau.

Pour ce qui est de l'éclairage public, le nombre de mâts prévus, un tous les 25 mètres, 42 mâts, il faut lier 42 mâts maximum. Le nombre de mâts a été calculé en fonction de la hauteur du mât, de la distance entre les mâts et la largeur de la chaussée, du niveau d'éclairement attendu par rapport au type de chaussée, la vitesse admise sur cette chaussée et l'aménagement urbain. C'est une recommandation, mais cette recommandation a une valeur juridique. Ce qui veut dire que, si a un endroit donné, la rue n'est pas éclairée et qu'il y a un accident, nous sommes en tort. Donc, le nombre de mâts sera un maximum de 42, mais possiblement moins puisque si vous acceptez ce crédit, il y aura une étude photométrique qui permettra d'évaluer précisément le nombre de mâts nécessaires pour couvrir ce 1,4 km.

Pour ce qui est des risques de pollution lumineuse, la technologie actuelle permettra de réduire la pollution lumineuse au possible, à savoir que les nouveaux mâts seront plus bas que les

anciens et que le système intelligent qui est mis en place depuis plusieurs années maintenant sur la Commune sera aussi mis en place à la Route des Clos, donc pour ceux qui habitent à proximité de la Route des Clos, il vous suffit d'aller à la Rue de la Pacotte, c'est le même principe d'éclairage qui sera mis en place, c'est-à-dire un système intelligent, très bas quand personne ne passe, qui augmente progressivement de lampadaire à lampadaire et qui s'éteint derrière. Elle se réduit derrière à 10% de sa capacité au minimum. J'espère avoir répondu à toutes vos questions.

**M. Philippe Bärffuss (président)**, remercie Mme Kurowiak pour cette présentation très complète.

**Mme Marie-France Matter (Commission financière)**. Après un long débat et l'étude approfondie de la projection des conséquences financières, la Commission financière préavise favorablement, à l'unanimité, la demande de crédit d'engagement de CHF 8'100'000.- pour le réaménagement de surface et le renouvellement des infrastructures souterraines de la Route des Clos à Auvernier.

**M. Robert Gygi (Commission technique)**. La Commission des travaux publics a étudié le rapport qui vous est proposé. Deux prestataires du bureau Mauler SA, nous ont présenté et expliqué ce projet, il est complet et approfondi. Ce chantier se fera en 4 étapes vu la grandeur du chantier et les coûts qu'il engendre. Je ne vais pas entrer dans les détails, car tout est dans le rapport. La Commission a demandé si c'est possible de placer des trottoirs photovoltaïques, type platisolvar.com. Il a été demandé de soumettre cette proposition à Eli 10, pour étudier la faisabilité. Pour conclure, la Commission technique a approuvé à l'unanimité cette proposition.

**M. Louis Godet (Commission d'urbanisme)**. Avant de vous donner le rapport, j'aimerais juste encore compléter un petit historique de cette route. Le revêtement bitumeux de la Route des Clos a été probablement posé vers 1955. Il faut juste se rappeler qu'ici en bas, au bord du lac, il n'y avait pas de route goudronnée dans les années 50. C'était encore de la chaille. Et depuis que ce revêtement a été posé, il n'a jamais été refait complètement. Ce qui fait qu'aujourd'hui, on a un patchwork magnifique sur cette route et ça fait déjà plus de 10 ans que le Canton souhaite ou souhaitait transmettre cette route à la Commune. Donc, cette histoire ne date pas d'hier.

Maintenant, concernant la Commission d'urbanisme, nous avons vu avec plaisir ce projet qui vous a plu pour beaucoup de raisons, d'abord la première, une réflexion totale et ça c'est la bonne manière de travailler quand il faut refaire. On parle maintenant de la chaussée et des murs, de contrôler comment on veut faire la mobilité douce et la Commission d'urbanisme soutient à l'unanimité ce projet pour tout ce qui est en surface.

Il y avait effectivement la question de l'éclairage public ou Roxane nous a fait un exposé détaillé, sachant qu'aujourd'hui il n'y a que 17 mâts sur cette route. Il y a 45 immeubles qui sont en bordure et on se posait la question, elle y a en tout cas bien répondu, si on ne pouvait pas baisser ça, sachant qu'en passant en zone 30, en réduisant le trafic, il est vraiment pas nécessaire d'améliorer significativement un éclairage qui aujourd'hui, il est vrai, est quelque peu nature.

Maintenant, je vais profiter de pouvoir prendre la parole, cette fois-ci à titre personnel. Concernant la réflexion des conduites d'eau, il y a un point qui n'a pas été abordé, et nous avons une alimentation des secours du côté de Serrières et les  $\frac{3}{4}$  du tronçon sont refaits en diamètre nominal 150mm, après la conduite se séparant du côté d'Auvernier et passe à 125 pour, je dirais, la conduite principale, on peut des fois se poser s'il faudrait pas rester en 150 jusqu'au bout. Ces calculs d'épicier et imposer un petit peu plus, un petit moins avec l'eau, il vaut mieux être un peu généreux, en particulier concernant la défense incendie.

**M. Christian Steiner (PLR).** La demande de crédit de CHF 8'100'00.- pour la réfection et le réaménagement des infrastructures de surface et souterraines de la Route des Clos, à Auvernier, a retenu toute notre attention. Les différents travaux prévus auront des avantages sécuritaires avec des aménagements d'un trottoir non existant aujourd'hui, une vitesse modérée du trafic, améliorer le lavage de la zone ainsi que le désengorgement du Ruz-Chatru que je rappelle déborde relativement souvent. Je remercie la conseillère communale d'avoir répondu aux trois questions, respectivement quatre questions que nous avons posées. Le groupe PLR, dans sa majorité, approuvera la demande de crédit qui nous est proposée ce soir.

**M. Robert Gygi (PVL).** J'ai juste oublié de dire avant que je faisais mon rapport aussi par la même occasion pour les Verts libéraux. Je ne veux pas revenir une deuxième fois.

**Mme Marianne Guillaume-Gentil (PS).** Le groupe socialiste acceptera ce crédit, car la réfection complète de cette route devient incontournable.

Nous relevons que le cheminement piétonnier avec trottoir côté sud permettra enfin aux piétons d'emprunter cette route en toute sécurité et aux touristes d'admirer le paysage sans se faire frôler par les voitures.

Nous apprécions la modération du trafic à 30km/h sur toute la route et l'extension de la zone de rencontre avec la création de véritables portes d'entrée à 20km/h. La préservation des zones herbeuses et la réfection des murs de vignes rencontrent aussi notre soutien.

**Mme Elsa Schwarzer (Les Verts).** Il a été dit beaucoup d'arguments et de louanges de ce projet que nous soutenons à l'unanimité.

**Mme Jennifer Hirter (à titre personnel).** Je salue tout le projet, je dois dire, et il y a un élément qui n'était pas précisé et il est logique qu'il était pas dans le rapport parce que c'est un détail, mais je me demandais si il y avait été envisagé de mettre une couverture claire et non pas une couverture foncée, de manière à rendre un visuel déjà plus invitant à réduire la vitesse, mais aussi en considérant la chaleur qu'il fait sur la Route des Clos, que ce soit pour une promenade, que ce soit pour des cyclistes, que ce soit pour les coureurs et puis typiquement le type de recouvrement qu'on pourrait envisager est typiquement celui qui est déjà installé à la Route du Lac.

**M. Jean-René Ernst (à titre personnel).** Nous parlons ce soir d'un investissement de près de 10 millions de francs, soit près d'un ¼ du budget annuel de la Commune. Il me semble qu'un engagement d'un tel montant mérite un temps d'arrêt et quelques réflexions quant à la gestion et à la gouvernance d'un tel projet.

Le tableau récapitulatif de la page 11 du rapport nous donne quelques indications sur la répartition des coûts. Nous apprenons ce soir que les préétudes de génie civil ont été confiées au bureau Mauler SA à Neuchâtel, alors qu'ELI 10 SA à Bevaix a été mandatée pour celles qui concernent le réseau électrique, l'éclairage public et la distribution d'eau potable ; les investissements liés à ces trois domaines représentant près de la moitié du crédit.

Selon la Conseillère communale Roxane Kuriowak, ELI 10 SA aurait réalisé ces préétudes gracieusement, alors que Mauler SA a été rétribué pour son travail. Il est à craindre que cette apparente générosité de la part d'ELI 10 n'est qu'une manœuvre pour renforcer sa position dominante au moment de l'adjudication des travaux de réalisation. Du fait de sa connaissance du terrain, il est utile d'associer ELI 10 au moment des préétudes ; en revanche l'adjudication des travaux devra faire l'objet d'une mise en soumission selon les règles des marchés publics. Si l'auteur des études réalise également les travaux – comme cela semble être trop souvent la pratique - il se place inévitablement dans la position de juge et partie ? Ces constatations me conduisent à poser 2 questions :

- Est-ce que le Conseil communal ne devrait pas remettre la question de la gouvernance publique au centre de ses préoccupations, en évitant de mélanger les genres, et de se retrouver en position d'assujetti ?
- Est-ce que le gestionnaire de réseau paraétatique ELI 10 ne devrait pas se concentrer sur son cœur de métier qui est de nous assurer la sécurité d'approvisionnement ? Tâche particulièrement complexe face aux nombreux risques et à notre dépendance croissante par rapport à l'énergie électrique.

**Mme Roxane Kurowiak (Conseil communal).** Merci pour toutes ces remarques. Quand on dit la réalisation du chantier n'entraînera pas d'augmentation de consommation électrique, cela ne veut pas dire que cela ne sera pas. On dit que cela n'augmente pas, ça peut baisser.

Pour ce qui est d'Eli 10 et MSA, les deux fonctionnent de la même façon, c'est-à-dire que si vous acceptez ce crédit ce soir, ils seront facturés à la fin, c'est-à-dire que les deux ont avancé l'argent, car pour l'instant on ne les a pas payés. Si vous refusez ce crédit, on devra trouver un moyen de les payer de toute façon. On a l'habitude de travailler avec Eli 10, c'est normal, c'est notre gestionnaire réseau. On a l'habitude de travailler avec MSA à plusieurs reprises, ils sont déjà intervenus sur la commune, ils ont confiance en nous. Donc, ils se permettent non pas de travailler gratuitement, mais de le faire en avance. De toute façon on les payera.

Et puis, je n'avais pas forcément prévu d'y répondre, mais comme je suis là, j'en profite, pour les trottoirs photovoltaïques, c'est une superbe idée, on remercie la Commission technique d'avoir apporté cette idée, un peu tard, il faut l'avouer pour le projet et cela dit, après réflexion, les trottoirs font 1m50 de large et ils ont un mur sur toute la longueur sud, donc un mur qui apporte une ombre portée, ce qui diminue d'autant l'efficacité des panneaux photovoltaïques, mais surtout ce sont des trottoirs franchissables, ce qui veut dire que les camions peuvent passer dessus, la déneigeuse peut passer dessus, ce qui serait, selon nous, risqué pour les panneaux photovoltaïques, cela dit, cela ne veut pas dire qu'on ne mettra pas de trottoirs photovoltaïques, plus tard, à un autre endroit.

**Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

**Soumis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.**

## **12. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 112'000.- TTC pour une meilleure dotation des écopoints et la création d'une place de chaînage**

**Mme Roxane Kurowiak (Conseil communal).** Le rapport sur les écopoints date de 2018, ça fait 3 ans, il manque des cloches de papier et de carton à chacun de nos écopoints. Pour les écopoints d'Auvernier et de Colombier, ils sont en bon état, tout va bien, rien à refaire, juste ce manque de cloches. Par contre, il s'avère qu'à Bôle, les écopoints cela ne va pas du tout. Il y a un écopoint provisoire et il y en a deux qui sont trop petits. Donc, l'objectif de base de ce rapport était d'améliorer les écopoints de Bôle en plus de compléter les autres écopoints.

Pourquoi, il a fallu trois ans pour arriver ici. Ce n'est pas si simple de refaire les écopoints. Donc à Champ-Rond, on prévoit, si vous acceptez ce soir le crédit, de faire un gros écopoint, comme celui de Chaillet à Colombier et comme celui des Gravières à Auvernier. Comme ça, chaque village aura son gros écopoint, pas de jaloux. Par contre, Cottendart, qui a été transféré à Chanet, de façon provisoire, va disparaître. Elle sera donc Sous-le-Pré, qui est sous-dimensionné. Une solution est trouvée, mais pas idéale. Du coup, nous sommes toujours en recherche de solutions, mais une autre solution qui pourrait aboutir. Ça fait trois ans que les employés communaux attendent désespérément de pouvoir ajouter quelques cloches dans les écopoints, le Conseil communal a décidé d'arrêter d'attendre et de vous présenter ce

rapport tant bien même que pour Sous-le-Pré, on n'est pas encore au point, mais à bout touchant.

**Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal).** Plusieurs questions ont été posées dans les commissions et lors des séances de groupe à propos de l'utilité de cette place de chaînage. Je tiens ici à vous donner des compléments d'information, les hivers sont certes de moins en moins rigoureux, mais durant l'année 2020, ce ne sont pas moins de 30 fermetures de routes dues à la neige et au gel auxquelles nous avons assisté. Ces fermetures provoquées essentiellement par des camions surpris par les conditions, quelques centaines de mètres plus hauts que la sortie de Bôle, perturbent le trafic des automobilistes désirant emprunter la RC 173. D'autre part, dans le rapport mentionné ci-dessus au point 4 (coûts), création d'une place de chaînage, le Conseil communal a fait mention d'une négociation en cours avec le SPCH. Une séance a eu lieu après l'envoi des documents, séance durant laquelle nous avons abordé une éventuelle participation du Canton et la disposition de l'écopoint et de la place de chaînage. Il ressort de cet échange que :

- Le Canton approuve la création de la place de chaînage et propose le déplacement de l'écopoint de quelques mètres, libérant ainsi une place suffisante pour la zone de chaînage et évitant un encolonnement si des camions devaient occuper la place en même temps que des voitures qui se rendraient à l'écopoint.
- Ce sujet sera repris plus en détail après la validation du crédit communal, mais en tous les cas, la bande de verdure sera créée.
- Le Service des ponts et chaussées demande la mise en place d'un sens unique de circulation, ce qui est une évidence pour la commune et le SPCH se chargera de l'achat et de la mise en place du panneau « Place de chaînage ».
- Le Service des ponts et chaussées participera financièrement pour un montant forfaitaire de CHF 15'000.- TTC, ce qui représente environ 30% du coût.

**Mme Roxane Kurowiak (Conseil communal).** Au niveau des coûts, vous pouvez voir sur le rapport, il y a deux sous-totaux, le sous-total pour les écopoints à proprement parlé et le sous-total pour la place de chaînage. Donc, à ce sous-total place de chaînage, on peut retirer les CHF 15'000.- proposés par le Canton. Pourquoi on vous présente ce rapport avec ces deux sous-totaux, pour bien différencier les deux objets. Idéalement, le Conseil communal souhaite que vous acceptiez les deux en même temps, évidemment.

Pour ce qui est des questions qui sont remontées, principalement par rapport à Champ-Rond, c'est le bruit que provoquerait un grand écopoint, sachant qu'il y en a déjà un, mais un peu petit. Alors les cloches, à proprement parler, ont évolué. Désormais, comme les cloches en verre, elles sont munies à l'intérieur de parois phoniques, donc il y a nettement moins de bruit quand on laisse tomber le verre dans les cloches en verre. Il y aura des horaires, bien évidemment, comme pour tous les autres écopoints et nous avons aussi des agents de sécurité qui sont là pour faire respecter les règlements.

Avec le nouveau plan proposé par le Canton, si vous regardez dans le rapport, il s'agit d'une inversion c'est-à-dire la place de chaînage prendrait la place de l'écopoint, l'écopoint prendrait la place de la place de chaînage. Donc l'écopoint est un peu plus éloigné des habitations. On espère de ce fait que cela fera un peu moins de bruit.

**Mme Marie-France Matter (Commission financière).** La Commission financière préavis favorablement par 7 voix pour et 2 voix contre la demande de crédit d'engagement de CHF 112'000.- pour une meilleure dotation des écopoints et la création d'une place de chaînage.

**Mme Joëlle Chautems (Commission technique).** La Commission technique approuve la demande à l'unanimité de crédits d'engagements de CHF 112'000.- pour meilleure dotation des écopoints et la création d'une place de chaînage.

**M. Daniel Etter (PLR).** Nous avons pris connaissance du rapport concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 112'000.- pour une meilleure dotation des écopoints et la création de place de chaînage.

Lors de notre soirée de préparation du Conseil général, nous avons passé en revue le rapport de cette demande de crédit. Pour ce qui est des écopoints, nous n'avons pas eu grand-chose à redire, mais pour la place de chaînage à une altitude de 564m plusieurs questions se sont posées, dont celle du pourquoi à la charge de Milvignes, vu que c'est une route cantonale et n'oublions pas que le reste de l'année, c'est nos concitoyens qui en profiteront pour aller à l'écopoint. C'est pourquoi, le groupe PLR acceptera dans sa grande majorité la demande de crédit d'engagement de CHF 65'000.- pour les écopoints et est assez partagé pour la place de chaînage à CHF 47'000.-.

**Mme Jennifer Hirter (PVL).** Merci M. Etter parce que vous avez eu l'art et la manière de résumer l'opinion du groupe, donc je n'ajouterais rien.

**Mme Lisa Milhaud Duvernay (PS).** Le groupe socialiste de Milvignes soutient la demande de crédit d'engagement de CHF 112'000.- pour une meilleure dotation des écopoints et la création d'une place de chaînage. En effet, Bôle est le parent pauvre de Milvignes concernant les écopoints et cet écopoint répondra à un réel besoin de la Commune en général. Concernant la place de chaînage, elle est vraisemblablement nécessaire pour éviter d'avoir des camions en perdition lorsque la route vers Rochefort est difficilement praticable l'hiver. Pour ces raisons, le groupe socialiste soutient cette demande de crédit à la majorité.

**M. Fabian Schwab (Les Verts).** Nous avons examiné avec intérêt le rapport et préavisons à l'unanimité l'ensemble des deux objets qui sont soumis. Nous relevons que l'écopoint à Bôle permettra de donner une vision équilibrée des écopoints sur l'ensemble de la Commune de Milvignes.

S'agissant de la place de chaînage, nous relevons, néanmoins, que dans un monde idéal, la place de chaînage aurait été financée entièrement par le Canton, néanmoins, vu les impacts directs que la situation a sur le service technique, notamment, et compte tenu du fait que la Commune a obtenu un financement de la part du Canton, nous préavisons également positivement.

A titre personnel, je profite de poser une question, je n'ai pas compris si c'était un cofinancement de la part du Canton ou si c'est une subvention et qui pourrait dès lors changer les montants.

**Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal).** C'est une participation financière, donc forfaitaire, on va nous verser la somme de CHF 15'000.-.

**M. Fabian Schwab (Les Verts).** A titre de subvention, une fois les travaux finis ou comme s'ils étaient cofinancés.

**Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal).** Subvention.

**M. Philippe Egli (à titre personnel).** Je vous propose un amendement d'un arrêté parce qu'en fait je l'ai plus sous les yeux, mais l'article 1<sup>er</sup> ne reflète pas la réalité dans la volonté du Conseil communal parce que le texte est un peu mal libellé ; « est accordé au Conseil communal pour



une amélioration des dotations des écopoints à la sortie nord de Bôle ». En fait, c'est tous les écopoints de la Commune. Donc je propose de rajouter, *et notamment entre écopoints au nord de Bôle*.

**M. Philippe Bärffuss (président)** demande qu'il répète.

**M. Philippe Egli (à titre personnel)** répète le texte.

**Alinéa 1 amendé.**

Un crédit d'engagement de CHF 65'000 TTC est accordé au Conseil communal pour une amélioration des dotations des écopoints, notamment au nord de Bôle.

Et à titre personnel, je doute de l'utilité aussi de cette place de chaînage et je ne comprends pas pourquoi on a besoin de refaire toute une surface, alors qu'on a les pistes actuelles qui ont été faites pour des bus de transports publics, donc certains couacs, effectivement il faut peut-être faire une petite adaptation, mais de là à tout refaire, je ne comprends pas ces CHF 47'000.- donc je refuserais et j'invite mes collègues à refuser cette place de chaînage.

**Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal)**. Une réponse à M. Philippe Egli. La route actuelle a été prévue effectivement pour le tourne char du bus et puis ce qu'on vous présente là, c'est effectivement une possibilité pour les camions de s'engager sur cette route et de ressortir, mais plus haut, pas de faire un virage pour retourner contre le bas, on ne pourra pas quitter cette place en bifurquant à gauche.

**Mme Makiala Kisanga-Stacchetti (PS)**. C'est par rapport à l'intervention de Mme Lanthemann, en fait, moi j'avais compris qu'on faisait cette place de chaînage, mais il y a des possibilités pour le bus actuellement, le 120, qu'il puisse retourner, donc il devra continuer sur Rochefort.

**Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal)**. C'est la ligne actuelle, c'est la ligne de bus qui était prolongée en direction de Rochefort.

**Mme Makiala Kisanga-Stacchetti (PS)**. Ce n'était pas momentané à cause des travaux sur La Chaux-de-Fonds.

**Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal)**. Non, il est pérenne.

**Mme Makiala Kisanga-Stacchetti (PS)**. D'accord, c'était une information qui me manquait.

**Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée pour les deux arrêtés par 39 pour et 1 contre.**

**Soumis au vote, l'amendement de l'arrêté no 1 est accepté par 39 pour et 1 contre.**

**Soumis au vote, l'arrêté no 1 est accepté par 38 pour et 2 contre.**

**Soumis au vote, l'arrêté no 2 est accepté par 28 pour, 12 contre et 0 abstention.**

**13. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 980'000.- TTC pour la mise en séparatif et remplacement des infrastructures souterraines du Chemin du Bugnon**

**Mme Roxane Kurowiak (Conseil communal)**. Le Chemin du Bugnon, comme beaucoup de routes, les infrastructures souterraines sont vétustes, mais il faut choisir, on ne peut pas toutes

les faire en même temps. Pourquoi celle-là, et bien parce qu'il y a un changement d'affectation, une résidence secondaire qui devient une résidence principale et donc on doit fournir l'électricité et l'eau en suffisance pour cette résidence. Ce qui n'est pas le cas actuellement.

Donc cette demande de crédit d'engagement permettra la mise à jour de la défense incendie ainsi que la mise en séparatif des eaux en plus de fournir l'énergie nécessaire et l'eau nécessaire à cette nouvelle résidence. Les services tiers ont été prévenus, seul Sitebco interviendra. Au niveau des coûts, le plan des investissements prévoyait des coûts à hauteur de CHF 835'000.-, il y a donc CHF 145'000.- de différence qui sont due au PGEE, qui a été sous-estimé. Mais ce coût sous-estimé sera comblé par la subvention cantonale prévue à hauteur de 40% de la facture finale pour le PGEE justement.

Je n'ai qu'une question, à ma connaissance, c'était par rapport à la route d'accès latérale, côté ouest, qui passe par des biens-fonds privés, est-ce qu'on a prévenu les propriétaires, non, parce qu'on ne sait pas si vous seriez d'accord ou pas d'accepter ce crédit. Donc, comme d'habitude, on attend d'avoir l'acceptation du Conseil général avant d'aller prévenir les propriétaires et s'il y a des propriétaires qui ne sont pas d'accord, pas de problème, cela nous embête, mais on devra passer par le sud, si vous avez déjà regardé les plans, de toute façon il y aura un accès de chantier par le sud pour l'eau, également sur les biens-fonds privés et si l'eau devait manquer, il y aura des dommages et de toute façon on sera obligés passer par là vu qu'on doit changer la conduite d'eau, mais quand bien même, et bien ma foi, on pourra quand même réaliser les travaux, mais cela prendrait plus de temps. Alors est-ce que cela nous coûtera plus cher, non, parce que l'économie qui sera faite de ne pas créer ce chemin d'accès latéral sera réinvestit dans une autre façon de prévoir et de réaliser les travaux en utilisant le chemin existant, donc pas d'augmentation des coûts, ni de réduction.

**Mme Marie-France Matter (Commission financière).** La Commission financière préavise favorablement à l'unanimité la demande de crédit d'engagement de CHF 980'000.- pour la mise en séparatif et remplacement des infrastructures souterraines du Chemin du Bugnon à Bôle.

**M. Robert Gygi (Commission technique et pour le PVL).** Ce crédit a été étudié, c'est une route secondaire qui est vieille, spécialement les infrastructures souterraines. Le fait de refaire au complet tel que proposé est judicieux. Surtout que le bas du chantier a les égouts en mauvais état et dans une zone assez humide et sans séparatif. Ce projet tel que présenté est approuvé à l'unanimité par la commission.

**Mme Anouck Steiner (PS)** . Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 980'000.- pour la mise en séparatif et remplacement des infrastructures souterraines du Chemin du Bugnon, à Bôle. Ce chantier apportant une plus-value positive pour la population avec une protection incendie et d'accès à l'eau potable, le groupe socialiste approuve le rapport et accepte la demande de crédit.

**M. Jean-Marc Pessina (Les Verts).** Le crédit d'engagement de CHF 980'000.- pour la séparation des eaux et remplacement des infrastructures souterraines du Chemin du Bugnon est accepté à l'unanimité chez les Verts.

**M. Raphaël Zbinden (PLR).** Compte tenu de la vétusté des installations du Chemin du Bugnon à Bôle, le PLR approuvera cette demande de crédit pour la mise en séparatif et remplacement des infrastructures souterraines du Chemin du Bugnon.

**Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

**Soumis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.**

#### **14. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la nouvelle convention d'organisation du GSR Littoral Ouest**

Point retiré de l'ordre du jour.

#### **15. M21-003 Motion du groupe PS « Motion Boîtes pour l'échange des livres »**

**Mme Makiala Kisanga-Stacchetti (PS).** Le groupe socialiste Milvignes aimerait présenter cette motion parce qu'on a remarqué qu'il y avait un manque au sein de notre commune concernant cette boîte à livres. Le groupe PS invite le Conseil communal de Milvignes à encourager le besoin de lire et l'accès à la culture de sa population gratuitement, via l'établissement des lieux d'échanges des livres dans son territoire. Ainsi :

- à créer à Colombier et à Bôle des boîtes à livres, afin de répondre aux besoins de sa population et échanger des livres dont certains n'ont plus besoin, mais en bon état ;
- d'améliorer les boîtes à livres existantes à Auvernier et puis quelques-uns aussi à Bôle ;
- d'avoir des boîtes à livres avec deux espaces, par exemple, un niveau pour les enfants et adolescents, un niveau pour les adultes ;
- et à considérer des lieux déjà existants, à l'abri de la pluie et facilement aménageables ;
- **à Colombier** : on a l'ancienne cabine téléphonique située vers la Poste, le couvert du tram, par exemple ;
- **à Bôle** : Autour de l'ancienne poste ;
- **à Auvernier**, par exemple, aussi vers le tram.

Et puis, j'aimerais aussi citer le fait que déjà à Auvernier, pour ceux qui habitent ou ceux qui s'y promènent, on voit des petites boîtes d'initiatives personnelles mises en place et qui témoignent réellement d'un besoin de la population à échanger ces livres, d'un autre côté, au niveau environnemental, c'est aussi un moyen de pouvoir, de ne pas tout jeter ce qui serait en bon état et une autre chose aussi, la Commune de St-Aubin-Sauges a établi dernièrement des boîtes à livres qui ont été justement créées, c'était la Commune et une mise en place d'un atelier au sein des écoles, donc c'est quelque chose qui va paraître demain dans le Littoral de notre région, que je vous invite à lire. Tout ça pour montrer qu'il y a vraiment un besoin et puis ça serait bien que le Conseil communal aille dans ce sens, sachant aussi que ces boîtes à livres et ceux qui le pratique, qui ont l'habitude d'y aller, souvent c'est l'utilisateur qui s'occupe de ranger les livres, et cætera, donc, il y a une demande de places qu'on demanderait et puis je pense il y aurait beaucoup de bénévoles qui aimeraient bien y participer pour prendre soin de ces lieux.

**Mme Jennifer Hirter (PVL).** Le groupe s'est penché sur cette motion lundi soir et puis elle est un peu partagée. Elle salue l'initiative, en gros, elle salue toute initiative inscrivant dans l'espace public des systèmes de diffusion, de connaissance et de culture, la plupart du temps, ces systèmes, si ce n'est toujours, contribuent à la création de culture de proximité, relativement importante pour nos villages, et amènent les livres au plus près de chacun. Ceci considéré, nous pensons que ce type de projet est typiquement de l'initiative d'associations et d'initiatives privées ou personnelles. Comme ça à l'air pour beaucoup de communes neuchâteloises ou de communes vaudoises, je ne connaissais pas le dernier projet de St-Aubin-Sauges.

Cependant, on pense qu'il serait quand même bienvenu que si la Commune était approchée par une initiative personnelle ou une initiative d'association que la Commune considère de mettre à disposition des espaces, un espace approprié que l'association elle serait en charge de maintenir en état, en ordre, lorsqu'on parle de l'état extérieur, le contenant et en ordre pour ce qui est dedans et après tous les exemples donnés par la prédominante concernant l'organisation et bien sûr reviendrait à l'association qui est en charge. Voilà, donc nous sommes partagés.

**Mme Elsa Schwarzer (Les Verts).** Le groupe Les Verts soutient à la grande majorité cette motion et à titre personnel, j'ai de l'expérience dans le domaine, étant donné qu'il y a bientôt 10 ans, j'ai installé la toute première petite boîte à troc, boîte à livres, vers ma maison, au milieu du village d'Auvernier et j'ai pu acquérir pas mal d'expérience. Je trouve que cette petite boîte qui se remplit et se vide deux à trois fois par semaine favorise le climat social et il me semble qu'un suivi quotidien et à longue durée, par exemple, par un parrainage, serait adapté. Je pense à trois personnes qui habitent peut-être par-là et qui ont le feu et l'haleine.

Effectivement, il y a des anges gardiens et des bénévoles qui passent, qui soutiennent beaucoup. Je n'ai jamais eu des déprédations, ni des vols, ni vraiment de grands problèmes, c'est vraiment pour moi personnellement un très chouette vécu. Je l'ai faite et payée moi-même et je trouverais joli si la Commune, pour de futures boîtes, contribuerait à l'achat du matériel, à l'installation du matériel et trouverait joli, si par exemple, trois bénévoles toucheraient CHF 100.- par année, ceci juste comme reconnaissance pour un service qu'ils rendent à la communauté. Chez moi, juste comme information, c'est une boîte à troc, donc il y a des jouets, il y a même des habits et il y a des livres aussi. C'est mélangé. La motion parle de livres, c'est peut-être plus simple à gérer. Si, par la suite, je peux être utile avec mon expérience et mon enthousiasme ininterrompu, je suis à disposition avec plaisir.

**M. Michel Vermot (PLR).** Suite aux deux interventions qui viennent d'être présentées, le groupe PLR estime, comme les collègues Verts libéraux, que ce genre de mise à disposition ressort du domaine privé et n'est pas du ressort de la Commune, notamment qui est-ce qui s'occuperait de la maintenance de ces boîtes, est-ce que ce serait la voirie, est-ce que ce serait du personnel communal, autant alors que ce soit des associations ou des groupements de quartiers qui s'occupent de ce genre de chose et, par conséquent, à l'unanimité des membres présents lors de la séance de lundi, s'opposera à cette motion.

**Mme Makiala Kisanga-Stacchetti (PS).** J'interviens à titre personnel, moi j'ai été touché par le témoignage d'Elsa Schwarzer qui a dit que cela fait 10 ans qu'elle tient une boîte à livres, 10 ans, c'est long et 10 ans c'est vraiment un signe de motivation et d'un besoin réel d'échanger.

Et puis, autre chose aussi, c'est que tout à l'heure j'avais parlé de ces boîtes à livres qui naissent un peu à gauche et à droite dans notre commune, l'idée est aussi de pouvoir canaliser ce besoin pour pas que ce soit éparpillé au nombre de combien de boîtes est ce qu'on en veut, 10'000, c'est un peu exagéré, ou bien un endroit où les gens viendraient déposer les livres qu'ils ont à partager. L'idée, c'est d'avoir un lieu fixe où les gens savent qu'on va partager nos livres, on peut les poser là, moi, j'ai vu dans le Canton de Vaud, à Fribourg, à Soleure, des boîtes à livres, je n'ai pas les photos avec moi, mais qui m'ont beaucoup touché, en me disant, mais nous dans notre commune, on a même pas ça, même à Neuchâtel aussi, on voit des endroits où il y a ces partages et puis cela ne coûte rien, c'est juste mettre à disposition un espace où ce besoin, quand on se promène, on voit que les habitants s'expriment.

Par rapport à la question concernant les associations, c'est vrai qu'on pourrait demander à une association, mais voilà, moi je n'en connais pas personnellement, mais je crois, de toute façon, c'est vrai que moi, comment dire, ce qui m'a touché personnellement, c'est le besoin de la population, c'est-à-dire qu'on sent que dans notre commune, il y a des gens réellement qui ont

envie de faire ce partage et donc je pense que rien que ces personnes-là, si on s'approche d'elles, elles seraient motivées à vouloir le faire, on a un exemple parmi nous qui le fait depuis 10 ans et puis les autres et puis moi-même, moi je sais aussi autour de moi, il y a pas mal de gens qui aimeraient pouvoir avoir ces lieux d'échanges.

**M. Jean-René Ernst (PLR).** Je suis assez touché par l'initiative et d'autre part, je suis profondément indépendant, il y a plus de 20 ans que je travaille de manière indépendante et je suis aussi très poussé par l'initiative privée. Ceci dit, je constate dans le Canton de Neuchâtel, qu'on a déjà un appareil étatique qui est important, on a parlé tout à l'heure de toutes ces entreprises paraétatiques qui fleurissent des associations, etc. Moi, j'aimerais quand même éviter d'en remettre une couche, car c'est vrai que j'ai vu aussi ce que pouvait coûter ce genre de boîte à Bienne, quand vous avez des déprédations importantes, donc là, moi je souhaiterais vraiment qu'il y ait une porosité entre l'indépendance et l'État et je suis pas contre, justement, de dédommager les personnes, mais maintenant, quand on veut mettre une personne communale pour s'occuper de ces boîtes, cela va quand même coûter très cher et je ne suis pas sûr qu'à la fin le résultat sera très bon. D'autre part, moi ce que j'aimerais bien c'est de voir beaucoup plus d'initiatives participatives et cela ça peut être aussi poussé par la Commune, donc on voit des cafés de réparations, donc mettre à disposition pour réparer des objets, pour diminuer les budgets, il faudra réparer peut-être une voiture, etc., donc c'est à mon avis ce qui pourrait être fait en lien, mais jamais complètement pris par les finances communales étatiques.

**M. Philippe Egli (PS).** C'est juste pour une question, il me semble que vous avez retenu une étape qui aurait pu raccourcir nos débats, potentiellement en tout cas, c'est de demander si le Conseil communal combat la motion, parce si je me souviens bien de notre règlement, si la motion n'est pas combattue, la motion est acceptée.

**M. Philippe Bärffuss (président).** Alors ce n'est pas ce que j'ai sur les documents, en tout cas, nous avons toujours participé à une discussion des motions.

**M. Philippe Egli (PS).** Oui, mais on demande quand même l'avis du Conseil communal.

**Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal).** Nous en avons parlé, selon moi, mais le chancelier est en train de vérifier. La parole est à vous justement, considérant ces motions et c'est à vous de décider du traitement ou non par le Conseil communal, donc c'est pour ça que nous n'intervenons pas en ce moment dans les débats, on va pas vous dire, oui, on avait prévu de le faire ou non on ne le fera pas du tout, mais c'est vous en votant ce soir, oui ou non si vous acceptez cette motion, le Conseil communal a une année pour la traiter, si vous la refusez, le Conseil communal n'a pas besoin de la traiter, mais cela veut dire qu'il l'a quand même entendu.

**M. Philippe Bärffuss (président).** Pour répondre à Philippe Egli, moi j'ai toujours eu un flou du côté motion, mais nous avons toujours dans notre site fait les débats sur ces motions.

**M. Fabian Schwab (Les Verts).** Simplement pour dire que je vois dans cette motion, une belle initiative et une belle opportunité de mettre sur pied un partenariat entre la commune et ses habitants pour faciliter la culture, je pense qu'il n'est pas forcément ici question de savoir qui paye quoi, à quel moment, mais simplement que la Commune mette à disposition des espaces à minima pour faciliter la mise en place de ces boîtes à troc. Je pense que c'est, à mon avis, un élément important à retenir dans cette motion telle que je la comprends aujourd'hui et j'encourage de mes vœux à ce que nous allions de l'avant avec cette motion qui me semble une bonne manière de rendre la culture accessible à tout le monde et de créer un lien social à travers le village. Ma fille, 10 ans, est une utilisatrice très régulière de la boîte à troc d'Elsa et

je pense que c'est un des exemples, aussi bien chez les enfants que chez les adultes qui montrent que ce genre de boîtes à troc peut être intéressant et que le Conseil communal, la Commune n'a pas à se détacher complètement, elle peut faciliter la mise en place de boîtes d'échange de livre.

**M. Louis Godet (PVL), à titre personnel.** Alors l'intervention de Fabian Schwab tombe pile-poil dans ce que j'aimerais ajouter, pour moi, l'idée aussi, elle est excellente, mais alors transformons-là en interpellation. C'est une version light de la motion, cela laisse plus de marges au Conseil communal et à ce moment ça devient, pour moi, totalement acceptable.

**Mme Makiala Kisanga-Stacchetti (PS).** Je voudrais justement aussi compléter parce que je sais que M. Fabian Schwab a dit exactement, c'était ça l'idée, parce que c'est vrai qu'on a parlé d'argent pour plus de liens et c'est vraiment mettre à disposition un lieu qui fait le lien entre les habitants par ces échanges et c'est vraiment cette demande par rapport à un lieu. Dans la motion, il est fait mention à aucun moment qu'une personne de la voirie, ou je ne sais pas qui qui doit aller s'occuper de ces lieux, on demande juste de mettre à disposition des lieux où les gens pourraient venir déposer leurs livres et c'est de ça qu'il s'agit. Je ne sais pas si ça été mal compris, voilà, c'est vraiment dans ce sens.

**Mis au vote, la motion est refusée par 22 non, 16 oui et 2 abstentions.**

#### **16. M21-004 Motion du groupe PS « Création des toilettes publiques »**

**Mme Makiala Kisanga-Stacchetti (PS).** Je voudrais juste souligner que la ligne concernant les cafés, restaurants n'est plus d'actualité et aussi les toilettes qui ont été ouvertes dans la Commune d'Auvernier, suite à la question de la dernière fois qu'elle est posée, mais le fait est qu'à Colombier et à Bôle, le problème continu, donc le groupe socialiste de Milvignes invite le Conseil communal à rouvrir et à remettre en état les anciennes toilettes sur le territoire de Colombier comme à la gare, à la rue Basse, à l'arrêt du tram, et le cas échéant de négocier leur ouverture et mise en état avec les CFF ou les TransN. Le groupe socialiste de Milvignes invite aussi le Conseil communal à créer des nouvelles principalement à Bôle, mais éventuellement aussi à Colombier, afin que ces villages puissent permettre à leurs habitants de pouvoir se soulager dans de bonnes conditions, là ce sont à l'extérieur et pour les visiteurs de pouvoir profiter de leurs séjours et déplacements avec tout le confort nécessaire aussi dans ces deux villages.

**M. Christian Steiner (PLR).** M. le président, j'ai le règlement devant moi, donc l'article 57, alinéa 4, en l'absence d'opposition, la motion est acceptée sans autre débat. Donc il n'y a pas de débats, s'il n'y a pas d'opposition.

**M. Philippe Bärffuss (président),** mais avant il y a une opposition.

**M. Philippe Bärffuss (président),** merci à M Steiner de cette précision, nous pouvons donc accepter cette motion.

**M. Philippe Bärffuss (président),** demande s'il n'a pas d'opposition à cette motion.

**Cette motion est acceptée.**

## 17. M21-005 Motion du groupe PS « Développement d'un concept d'entraide et d'échange de services »

**Mme Anouk Steiner (PS).** Milvignes est une commune où il fait bon vivre et dans laquelle il convient d'encourager et soutenir les actions d'entraide et de solidarité au sein de la population.

Afin de promouvoir et tisser des liens entre ses habitant-e-s et de renforcer une identité citoyenne, il faut favoriser les actions qui permettent à chacun-e de devenir un acteur potentiel au sein de la vie sociale du village en entrant dans une démarche participative.

Aller vers l'autre est une démarche naturelle, humaine, mais celle-ci peut être freinée par la crainte de l'engagement qui peut en découler. Bien souvent, l'envie de venir en aide à son voisin est stoppée par la crainte d'être ensuite piégé dans un jeu de loyauté : Je ne vais pas proposer mon aide, car si je cesse de le faire à l'avenir, personne ne prendra le relais et je deviendrai le mauvais objet, donc autant ne rien faire du tout, ça sera plus simple.

Trouver sa place dans notre société est une quête que chaque individu mène durant son existence. Offrir la possibilité à chaque citoyen-ne de Milvignes de s'investir dans une démarche visant la promotion de la qualité de vie au sein de notre village est une mission communale.

La solitude et l'isolement sont des phénomènes sociétaux qu'il convient de combattre puisqu'ils génèrent bien souvent de la souffrance. Mettre du sens dans nos actions crée en revanche de l'énergie positive et améliore le bien-être de l'ensemble des acteurs concernés. A l'heure où les réseaux sociaux donnent parfois l'illusion que nous sommes en lien les uns avec les autres et où le terme « amis » n'a plus nécessairement le même sens dans la conscience collective, les individus n'ont jamais été aussi seuls qu'aujourd'hui. Ce constat est amplifié dans le cadre de la crise pandémique que nous traversons actuellement.

L'entraide et la solidarité citoyenne sont des valeurs défendues par le groupe socialiste. Nous souhaitons que le Conseil communal développe un concept visant à promouvoir la qualité de vie sur le territoire communal et dans lequel chaque citoyen-ne puisse devenir un acteur potentiel.

L'idée ici est de mettre en place une stratégie qui permette à chacun-e de s'investir dans la vie villageoise en développant un réseau d'entraide sous la forme par exemple d'une plateforme d'échange de services qui liste les compétences et les disponibilités des uns et les besoins d'aide et de soutien des autres puis qui coordonne ces actions.

Développons notre pouvoir d'agir pour notre belle commune et encourageons la proximité et le lien entre ses habitant-e-s !

Ce type d'action a notamment été développé il y a plus de 25 ans au sein de la commune de Marly (FR), commune qui compte 8'000 habitants et le succès de ce concept a été repris il y a quelques années déjà par la Ville de Fribourg.

Le groupe socialiste Milvignes vous propose que ce concept soit développé à l'échelle de notre commune et remercie le Conseil communal par avance de l'attention qu'il portera à ces lignes.

**Mme Julie Jourdheuil-Roy (PLR).** Le groupe PLR a lu avec attention la motion présentée par le groupe socialiste. Cette notion d'entraide en cas d'isolement social fait parfaitement écho en cette période de crise sanitaire qui s'est transformée en crise sociale, c'est vrai. De nombreuses personnes peuvent se sentir isolées et avoir besoin de tisser des liens. Petite parenthèse, nous tenons à relever l'inexactitude des propos, réseaux sociaux qui donnent l'illusion d'avoir des amis, que des individus n'ont jamais été aussi seuls qu'aujourd'hui, avec simplement quelques recherches bibliographiques du côté des sciences sociales, vous pouvez vite constater que cela n'est pas le cas.

Nous sommes également sensibles aux questions d'entraides, de solidarité citoyenne, nous avons aussi cette volonté de rapprocher des individus, de les mettre en lien, car la participation citoyenne est fondamentale dans la vie d'une commune.

Nous pensons cependant avec conviction que cela n'est pas l'affaire de la collectivité publique, mais bien l'affaire de tous. Est-ce le rôle d'une commune de créer ces réseaux d'entraide, de porter un projet citoyen de ce type. Nous pensons qu'il serait plus judicieux qu'un tel projet soit porté directement par les sociétés locales ou par les groupes de personnes motivées. Nous sommes également convaincus que la Commune agit déjà aujourd'hui sur les déterminants sociaux et agit pour la réduction des inégalités sociales des habitants de Milvignes. Vous connaissez différents programmes, le Midnight pour les jeunes, ou alors quand on parle d'aménagement de quartiers, lieux de rencontres, développement de services, etc.

Bref, pour toutes ces raisons, nous nous opposerons à cette motion.

**M. Louis Godet (PVL).** Alors, formellement les Verts libéraux s'opposent aussi à cette motion, sans autant le faire et ceci pour deux raisons. La première est une raison de fond. Il y a déjà une multitude d'offres dans la Commune, il y a les transports bénévoles, il y a les soins à domicile, il y a les activités des sociétés locales et j'en passe et d'autres et deuxièmement il y a la forme, la forme de cette motion est mal rédigée. Si on regarde la manière dont elle est écrite, c'est vague, c'est flou. On voit bien qu'il y a une intention générale, mais une motion devrait quand même être un peu plus précise. Au final, pour ne pas prolonger les débats trop longtemps, ce que nous suggérerions au niveau des Verts libéraux, c'est que, par exemple, la Commune fasse sur le site internet, un tableau synoptique où sur 1 page on a tous ce qu'il y a comme associations, entraide, etc.... où en un clic de souris on a tout ce qui est associatif, bénévole, etc. qui soit accessible, car c'est pour nous une manière de faciliter l'accès à l'information et puisqu'on ne peut pas transformer la motion en interpellation, on suggère plutôt que la motionnaire fasse une interpellation dans ce sens au Conseil communal, que nous verrions alors cette fois-ci d'un bon œil.

**M. Fabian Schwab (Les Verts).** Simplement pour dire que les Verts soutiennent à 200% cette initiative et sont convaincus que le Conseil communal a un rôle à jouer, notamment un rôle de centraliser tous ces services d'entraide pour qu'ils soient plus facilement accessibles à l'ensemble de la population et non dispersés à gauche, à droite, au travers des sites ou des différentes sociétés.

**Mis au vote, la motion est refusée par 23 voix, contre 17.**

## 18. Interpellations et questions

### Interpellation de M. Louis Godet (PVL) sur la fréquence des Conseils généraux

Au vu de la charge de travail politique générée par Milvignes, les ordres du jour des Conseils généraux sont généralement très chargés, voire surchargés.

Ne serait-il pas préférable d'agender d'emblée six Conseils généraux par an ?

Cela aurait un double avantage. Premièrement d'alléger les ordres du jour, et ensuite d'accélérer le traitement des dossiers.

Pour terminer, il serait toujours possible d'annuler un Conseil général si la situation le permet.

**Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal).** Le Conseil communal est conscient du menu copieux, notamment de ce soir, et je pense que ce soir il y a une explication à ce long ordre du jour, à savoir que le début de la législature a été différé comme vous le savez, il a commencé le 1<sup>er</sup> janvier, ce qui a fait que nous n'avons pas prévu de séance du Conseil



général en février, comme on le fait habituellement et évidemment il fallait laisser aux nouvelles autorités le temps de se mettre en place, de prendre connaissance des dossiers et de pouvoir les traiter et de les amener devant le Conseil général. Au-delà de ça, on se rend bien compte que certaines séances sont longues, trop longues et puis on va, je pense, il faut que j'en débâte avec mes collègues, mais de prévoir dans la planification de 2022 et comme vient de le dire M. Godet, il est plus facile de supprimer une séance, d'en annuler une, faute d'objets, plutôt que de devoir en rajouter une sachant que tous nos agendas sont bien chargés.

**M. Louis Godet (PVL)** est satisfait de la réponse de Mme Marlène Lanthemann.

**M. Philippe Bärffuss (président).** Nous allons passer à la deuxième et dernière interpellation.

### **Interpellation de M. Louis Godet (PVL) concernant la rénovation solaire de Cescole.**

#### **Introduction :**

Plusieurs membres du Conseil général ayant pris connaissance de l'important projet de rénovation énergétique de Cescole, ceux-ci ont constaté que le volet photovoltaïque (PV) restait plutôt modéré par rapport à la surface de toiture disponible.

#### **Situation actuelle :**

La surface de toiture brute rénovée de Cescole atteint 8'800 m<sup>2</sup>. Sur cette surface, seuls 1'820 m<sup>2</sup> de panneaux PV sont planifiés, soit 20% de la surface totale.

Malgré le fait que le projet de rénovation validé présente de multiples contraintes (nombreux puits de lumière, surfaces végétalisées, toitures en demi-niveau), il s'avère qu'une surface supplémentaire d'environ 1'000 m<sup>2</sup> pourrait encore être consacrée au PV. En tenant compte d'un taux d'occupation de 70% par des panneaux PV (700 m<sup>2</sup>), cela porterait la solarisation du toit à 28% de la surface totale.

L'intégration à futur de la toiture du bâtiment C (pas de rénovation prévue sur ce bâtiment) d'une surface de 450 m<sup>2</sup> permettrait encore d'ajouter environ 350 m<sup>2</sup> de panneaux PV.

#### **Perspectives :**

En conclusion avec un potentiel supplémentaire total d'environ 1'000 m<sup>2</sup>, cela permettrait de produire environ 200'000 kWh supplémentaires, soit la consommation d'environ 50 ménages.

La possibilité de créer une centrale PV participative, financée par des fonds privés, serait ici, un bel exemple de partenariat public-privé. C'est aussi une belle utilisation rationnelle de surfaces disponibles.

Elle offrirait non seulement pour les locataires, mais aussi pour les propriétaires d'immeubles situés en zone d'ancienne localité (ZAL) la possibilité d'investir dans le photovoltaïque. Ici, petite parenthèse, on pourrait faire une centrale participative ou vous achetez des tranches de 1'000 kWh par an et ainsi chaque propriétaire peut participer aussi aux changements énergétiques.

#### **Remarques :**

L'impact visuel serait modéré, la faible inclinaison des panneaux (10°), rendant ceux-ci peu visibles depuis les alentours.

Par contre, un problème devra être résolu: la capacité de reprise du réseau est à ce jour insuffisante et devra être adaptée en conséquence. Cela est à voir avec le Groupe E.

Il est aussi à remarquer que les interpellateurs ne demandent pas une réalisation à brève échéance du projet. Ce qui est demandé à court terme, c'est que ce projet de rénovation

anticipe au niveau du génie civil, la mise en place de tous les tubes et gaines techniques nécessaires dans le futur. Les surcoûts seront minimales et permettront ensuite d'économiser des frais significatifs. Les signataires de cette interpellation demandent au Conseil Communal de faire en sorte que le Conseil intercommunal de Cescole soit saisi du sujet afin de s'assurer que cette demande de solarisation supplémentaire ne reste pas lettre morte.

**Interpellation :**

Au vu du potentiel PV disponible ainsi que de l'exemplarité d'un tel projet, les quatre formations politiques représentées au Conseil général ont choisi de faire une interpellation commune à l'attention de l'Exécutif de Milvignes.

Cette interpellation demande au Conseil communal de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires à la solarisation supplémentaire future de Cescole.

**Mme Solange Platz Erard (Conseil communal).** Le Conseil communal est donc conscient du problème et vous remercie pour cette interpellation, il va avec ses services de l'urbanisme prendre contact avec le Comité scolaire, dont je fais partie, donc je pourrais en parler et demander une rencontre avec la Commission du bâtiment, avec l'architecte, pour leur expliquer votre interpellation.

Le Comité scolaire prendra ensuite contact avec le Conseil intercommunal qui pourra lui prendre position puisque nous ne sommes pas la seule commune en jeu. La Commune de Milvignes demandera d'inclure ces travaux et fera une remarque, dans la demande du crédit financier.

**M. Philippe Bärffuss (président)** demande si les interpellateurs sont satisfaits. Réponse, oui.

**M. Philippe Bärffuss (président).** On va passer aux questions.

**Question M. Jean-Marc Pessina (Les Verts) concernant la charte des jardins et sa plaquette.**

Initiée en 2007 dans une commune genevoise, la charte des jardins est devenue la référence nationale en matière d'action concrète pour la nature dans les jardins.

Elle est aujourd'hui promulguée par les services cantonaux de l'environnement et de conservation de la nature.

Cette charte suggère d'adopter une dizaine de pratiques d'entretien des jardins favorable à la survie des oiseaux et des petits animaux. Elle s'applique à tous les jardins petits ou grands privés ou publics.

Les recommandations de cette charte favorisent la biodiversité et le respect de l'environnement.

Elle demande entre autres de renoncer aux pesticides, de bannir les plantes exotiques, de respecter la loi sur les feux et de favoriser les arbustes sauvages indigènes.

Les adhérents sont invités à signer cette charte pour marquer leur engagement moral dans cette démarche.

Est-ce que le Conseil Communal est partie prenante de cette démarche et envisage de faire signer cette charte aux locataires des jardins communaux actuels et futurs ?

Est-ce qu'il pense proposer ou offrir la plaquette de cette charte aux locataires de parcelles ?

**Mme Natacha Aubert (Conseil communal).** Merci pour cette question, donc la charte est signée, l'adhésion sera envoyée avec la facture aux jardiniers. Un petit article va paraître dans le Milvignes Info qui va citer aussi les jardiniers qui ne sont pas locataires des jardins communaux, mais qui ont leurs propres jardins à adhérer à cette charte. Milvignes va récolter toutes les inscriptions et la plaquette dont vous parlez ne sera pas installée dans chaque jardin, mais à l'entrée d'une parcelle communale.

**M. Jean-Marc Pessina (Les Verts)** a 2 questions. Vous avez envoyé une facture à chaque jardinier, de combien, et est-ce que vous avez facturé la plaquette ?

**Mme Natacha Aubert (Conseil communal).** Nous ne facturons pas la plaquette.

**M. Jean-Marc Pessina (Les Verts).** Donc, vous offrez la plaquette.

**Mme Natacha Aubert (Conseil communal).** Oui, on offrira la plaquette, on prend une plaquette, une grande plaquette en bois écologique et pas de petites en plastique, car on trouve que cela n'a pas de sens, c'est pour ça qu'on en met une à l'entrée de chaque parcelle.

**M. Jean-Marc Pessina (Les Verts).** Vous avez parlé de facture avant. La facture des charges de jardiniers paye ça de façon annuelle. La facture est envoyée une fois par année au mois de juillet.

**M. Philippe Bärffuss (président)** rappelle qu'on répond brièvement et on n'ouvre pas la discussion, je suis désolé, il est tard.

**Question de Mme Julie Jourdheuil-Roy (PLR).**

Concernant le programme Midnight littoral : Ce programme destiné aux jeunes âgés de 13 à 17 ans de notre commune est proposé en collaboration avec la Commune de Boudry.

Cependant, depuis sa mise en route, l'entier des soirées ont lieu sur la Commune de Boudry.

La fréquentation est pourtant équivalente entre les jeunes de Boudry et les jeunes de Milvignes.

Serait-il possible qu'il soit mis en place un tournus afin que les activités puissent aussi se faire sur notre commune afin de promouvoir et donner l'accès à des activités sociales et sportives à tous de façon équitable sur l'entier du territoire ?

Les réseaux sociaux sont des outils puissants aujourd'hui pour donner les informations utiles pour que les lieux de rencontre et les dates soient connus du public cible.

**Mme Natacha Aubert (Conseil communal).** Effectivement, les soirées Midnight ont lieu à Boudry. On est en discussion pour savoir si on pourrait faire une alternance, mais les salles de Milvignes sont extrêmement occupées le soir et il faut qu'on puisse trouver un lieu vide, ici, c'est régulièrement loué le samedi soir et puis les autres salles de gymnastique, il faut assurer un service de conciergerie le lundi pour reprendre l'école et ce n'est pas toujours possible.

La baisse de fréquentation c'est aussi parce qu'avec le Covid, cela a débuté lentement et le Midnight Littoral évite de faire trop de publicité pour ne pas être victime de son succès, donc c'est normal qu'il y ait moins de monde. Quand les mesures sanitaires seront de nouveau plus légères, ça reprendra.

## 19. Communications du Conseil communal

**Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal).** Cinq communications, je m'occupe des trois premières et je laisserai mes deux collègues vous faire les deux dernières communications.

La première, le Conseil communal, dans sa nouvelle composition, a rédigé un plan de législature 2021/2024 qui sera mis à disposition sur ECHO dès la semaine prochaine.

La deuxième, la sortie en forêt prévue initialement en juin et repoussée au 11 septembre 2021 ne pourra pas être organisée à cette date-là en raison de l'absence du garde-forestier. Le Conseil vous informera dès que possible de la nouvelle date.

Troisième communication un petit peu plus longue, elle concerne un projet du Conseil communal.

Depuis deux ans déjà, le Conseil communal a entamé une réflexion avec les membres de la commission du port et des rives sur la problématique du littering sur nos rives.

En 2020, le Conseil communal lançait une campagne anti-mégots avec une campagne d'affichage, la distribution d'éco box et de sacs de 17l sur les rives et la distribution de cendriers dans les restaurants.

Aujourd'hui, les membres de la Commission du port et des rives, soutenus par les membres de la commission des TP/SI et le Conseil communal veulent aller plus loin et créer l'Événement cet été sur nos rives.

### **Le concept en quelques mots :**

- Retirer toutes les poubelles.
- Remplacer les poubelles existantes par 14 mini écopoints répartis le long de la piste cyclable entre Serrières et Auvernier, puis jusqu'à Robinson.
- Equiper ces mini écopoints de quatre conteneurs permettant le tri et la récupération du verre, de l'alu et fer blanc, du PET et des déchets incinérables.
- Installer des « panneaux » indiquant les points de récolte.
- Faire une campagne d'information active en alertant les médias.
- Engager des étudiants qui sillonneront les rives pour informer, prévenir, encourager les gens à trier leurs déchets.
- Travailler avec les mêmes graphistes que pour la campagne anti mégots.

Tout est en train de se mettre en place et nous avons bon espoir de pouvoir commencer cette campagne le week-end du 25 juin 2021.

Nous pensons mener cette expérience durant deux saisons avant de nous déterminer sur la nécessité et la pertinence du tri que nous proposons, sur le choix des endroits et du nombre de mini écopoints.

Nous espérons également constater une diminution sensible des heures de nos employés de la voirie.

Le Conseil communal compte sur vous pour l'aider à relever ce défi et la prochaine séance du Conseil général du mois de septembre permettra sans doute de vous présenter un premier bilan.

**M. Philippe DuPasquier (Conseil communal).** Je vais vous parler des vélos libre-service et l'installation des trois stations tests. Dans le cadre du projet-modèle « Milvignes mobilise : unir durablement ses trois cœurs » qui a été initié par Chien-Yu Chen et les commissaires de la Commission du PAL, j'ai le plaisir de vous annoncer que ces trois stations de vélo en libre-

service sont installées depuis hier. La collaboration avec Neuchâtelroule s'est très bien passée. Nous ne pouvons que vous inciter à essayer ces vélos depuis les trois stations test de Colombier gare du Littorail, Colombier, Administration communale et Bôle, structure d'accueil, Rue de la Gare 14, vis-à-vis du collège. Ces stations seront en service jusqu'en octobre et on fera ensuite un bilan de l'utilisation de ces vélos en libre-service.

Je profite d'avoir la parole pour vous dire qu'on est très satisfaits du nombre de réponses reçues suite à l'envoi du questionnaire, il y a déjà plus de 400 questionnaires électroniques et environ 150 questionnaires papier qui ont été retournés à la commune, le dépouillement commence et nous nous réjouissons de pouvoir tirer des conclusions de cette belle participation de la population en vue de permettre plus de mobilité douce dans nos villages.

**Mme Solange Platz Erard (Conseil communal).** Pour terminer, je vous présente en primeur la carte de Milvignes, qui a été conçue par les enfants du Parascolaire ou de La Citrouille de nos trois villages, dans le cadre de l'action de la campagne cantonale 10mois10droits qui promeut les droits de l'enfant, et en particulier au mois de mai, le droit aux loisirs, qu'un groupe d'éducatrices est allé parler aux enfants et a demandé à des enfants entre 2 et 11 ans, quels étaient les endroits qu'ils préféraient dans la Commune. Je vous laisse découvrir. Cette carte va être imprimée en 5'000 exemplaires et distribuée, par exemple, au camping, dans les endroits communaux, elle pourra aussi être téléchargée sur le lien à la Commune, comme ça les gens, les touristes et les locaux pourront découvrir les endroits de notre commune qu'ils ne connaissaient peut-être pas.

Le graphisme a été fait par une jeune femme d'Auvernier, Camille Perrochet, qui est illustratrice. Pour continuer la campagne, au mois d'août, aussi pendant une semaine au Parascolaire, une grande fresque va être dessinée par les enfants du Parascolaire sur la nouvelle place de jeux à Colombier, en compagnie de l'artiste. Aussi sur les droits de l'enfant et pour terminer l'exposition 10mois10droits, sera sur cette même place de jeux au mois d'octobre. Il y a des exemples à disposition.

## 20. Divers

Il n'a pas de divers.

Séance levée à 23h17.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président :            Le secrétaire :

P. Bärffuss

S. Bondallaz